

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

BUDGET PRINCIPAL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 2 222 388.63€

Le budget primitif 2020 diminue de 27.30 % par rapport au budget voté en 2019, ce qui représente une diminution de volume de 834 387.88 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020	Variation 2020/2019	Variation %
013 – Atténuation de charges	25 000.00 €	10 000,00 €	-15 000,00 €	-60,00%
70 – Produits des services	79 500.00 €	171 058,00 €	+ 91 558,00 €	+ 115,17%
73 – Impôts et Taxes	1 367 127.00 €	1 371 564,00 €	+ 4 437,00 €	+ 0,32%
74 - Dotations et participations	449 326.00 €	421 358,00 €	-27 968,00 €	-6,22%
75 – Autres produits de gestion courante	68 410.00 €	70 420,00 €	+ 2 010,00 €	+ 2,94%
77 – Produits exceptionnels	22 000.00 €	170 100,00 €	+ 148 100,00 €	+ 673,18%
002 – Résultat antérieur reporté	1 045 413.51 €	7 888,63 €	-1 037 524,88 €	-99,25%
TOTAUX	3 056 776.51 €	2 222 388,63 €	-834 387,88 €	-27,30%

Les recettes se répartissent comme suit :

- le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 61.72 % des ressources de la ville.

- le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour 18.96 % des recettes de fonctionnement.

- enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2019.

1.1.1. Les atténuations de charges (Chapitre 013) – 10 000.00 €

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

1.1.2. Les produits des services (Chapitre 70) – 171 058.00 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie, les remboursements de la Caisse des Ecoles, le rachat foncier des terrains de la Champagne transférés à la Communauté de Communes.

1.1.3. Les impôts et taxes (Chapitre 73) – 1 371 564.00 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. D'autres sources de recettes, non négligeables sont les taxes sur l'électricité et additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. Les dotations et participations (Chapitre 74) – 421 358.00 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de TVA sur les travaux réglés en fonctionnement, le remboursement des emplois avenir, mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes.

1.1.5. Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) – 70 420.00 €

Ces recettes proviennent, en majorité, des revenus des immeubles en location. Cette année, une vente sur le budget lotissement devant être réalisée, il est prévu un excédent.

1.1.6. Les produits exceptionnels (Chapitre 77) – 170 100.00 €

Ce chapitre comprend essentiellement des remboursements des sinistres par les assurances. Cette année, une écriture est prévue concernant le budget lotissement.

1.1.7. Le résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002) – 7 888.63 €

Il s'agit du montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2019.

.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020	Variation 2020/2019	Variation %
011 – Charges à caractère général	595 700.00 €	757 300.00 €	+ 161 600,00 €	+ 27,13%
012 – Charges de personnel	910 000.00 €	940 687.00 €	+ 30 687,00 €	+ 3,37%
014 – Atténuation de produits	40 300.00 €	40 300.00 €	0,00 €	0,00%
65 – Autres Charges de gestion courante	138 801.65 €	162 860.00 €	+ 24 058,35 €	+ 17,33%
66 – Charges financières	34 539.00 €	31 719.00 €	-2 820,00 €	-8,16%
67 – Charges exceptionnelles	35 050.00 €	21 050.00 €	-14 000,00 €	-39,94%
023 – Virement à l'investissement	1 302 385.86 €	241 498.63 €	-1 060 887,23 €	-81,46%
042 – Opérations d'ordre	0.00 €	16 974.00 €	+ 16 974,00 €	+ 100,00%
022 – Dépenses imprévues	0.00 €	10 000.00 €	+ 10 000,00 €	+ 100,00%
TOTAUX	3 056 776.51 €	2 222 388.63 €	-834 387,88 €	-27,30%

1.2.1. **Les dépenses générales** (Chapitre 011) – 757 300.00 €

1.2.1.1. **Achats et variation des stocks** (Article 60) – 284 000.00 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. **Services extérieurs** (Article 61) – 362 100.00 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. **Autres services extérieurs** (Article 62) – 90 100.00 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. **Impôts, taxes et versements assimilés** (Art. 63) – 21 100.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel** (Chapitre 012) – 940 687.00 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits** (Chapitre 014) – 40 300.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. **Les Charges de gestion courante** (Chapitre 65) – 162 680.00 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, le déficit des budgets annexes, les indemnités des maires et adjoints, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. **Les intérêts de la dette** (Chapitre 66) – 31 719.00 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. **Les dépenses exceptionnelles** (Chapitre 67) – 21 050.00 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé.

1.2.7. Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) – 241 498.63 €

Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Elle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT – 2 821 546.99 €

Le budget primitif 2020 diminue de 19.74 % par rapport au budget voté en 2019, ce qui représente une diminution de volume de 693 973.07 €.

2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
13 – Subventions d'investissement	824 631.00 €	581 375.00 €
16 – Emprunts	301 000.00 €	264 912.37 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	325 000.00 €	350 000.00 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	193 228.09 €	1 344 286.99 €
1068 – Affectation Résultat Assainissement	0.00 €	0.00 €
23 - Participation travaux SIAEP	0.00 €	0.00 €
26 – Titres de participations	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	16 973.55 €	0.00 €
024 – Produits des cessions	43 000.00 €	22 500.00 €
021 – Virement du fonctionnement	1 302 385.86 €	241 498.63 €
040 – Dotations aux amortissements	0.00 €	16 974.00 €
041 – Opérations patrimoniales	3 751.65 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur (S.A.B.L.)	0.00 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur Commune	505 549.91 €	0.00 €
001 – Résultat déficitaire Service Assainissement	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	3 515 520.06 €	2 821 546.99 €

Les recettes sont constituées par :

- les subventions d'investissement,
- un emprunt d'équilibre de 263 412.37 €,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- l'affectation du résultat
- les écritures liées aux lotissements,
- le produit des cessions,
- le résultat antérieur reporté.

2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
20 – Immobilisations incorporelles	9 267.00 €	29 800.00 €
21 – Immobilisations corporelles	236 218.90 €	154 888.00 €
23 – Immobilisations en cours	3 154 193.51 €	1 599 011.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	650.00 €
13 – Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
16 - Emprunts	112 089.00 €	115 409.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	68 558.00 €
041 – Opérations patrimoniales	3 751.65 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur	0.00 €	853 230.99 €
TOTAUX	3 515 520.06 €	2 821 546.99 €

Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- ☞ Achat tracteur

- ☞ Site mairie

- ☞ Travaux d'agencement et d'aménagement de terrains
 - Achat de terrains,
 - Aménagement pente église,
 - Clôture SNCF.

- ☞ Travaux de bâtiments :
 - Etanchéité et réfection toiture Eglise,
 - Climatisation à la Maison de Santé Pluridisciplinaire,

- ☞ Travaux de voirie :
 - Travaux suite enlèvement massif 14 juillet,
 - Maîtrise d'œuvre Pilori
 - Travaux de défense incendie.

- ☞ Travaux d'Eclairage Public :
 - Travaux Eclairage Public (LED)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

La Section de fonctionnement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 20 000.00 € correspondant au montant d'une vente d'un terrain.

Il reste 7 terrains à vendre.

BUDGET DU C. C. A. S.

- La section Fonctionnement s'équilibre à la somme de 61 692.07 € compte tenu d'un report d'excédent de 12 592.07 €.
- Il n'y a pas de section Investissement.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Il gère le restaurant scolaire et regroupe cinq communes BONNY-sur-LOIRE, BATILLY EN PUISAYE, DAMMARIE EN PUISAYE, FAVERELLES et THOU.

1. Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à la somme de 102 721 €

Ajout de l'article Maintenance en raison du nouveau matériel du restaurant

Dotations aux amortissements : en diminution suite à l'arrêt des amortissements du matériel depuis le 31/12/2015, ce matériel ne sera plus amorti à compter de 2020.

2. Section d'investissement

Elle s'équilibre à la somme de 32 721.86€.